



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
59

Séance du 12 décembre 2024

<b>Objet</b>	
Ajustement des emplois permanents statutaires et mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2024	
<b>Nombre des membres du Conseil</b>	
En exercice	13
Présents	8
Votants	11
<b>Vote</b>	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Denigot, Brault, Maës, Salitra et Motte-Tchernia.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Lanson qui donne pouvoir à Madame Fouchet.

Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Torlay

Madame Porcher qui donne pouvoir à Mme Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Gautier

Monsieur Lemonnier

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



## AJUSTEMENT DES EMPLOIS PERMANENTS STATUTAIRES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

-----

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient au dernier Conseil d'Administration de mettre à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2024 et de supprimer les postes qui ont évolué, au cours de l'année 2024, suite des nominations sur un grade supérieur : lauréats de concours ou d'examens professionnels, promotion interne et avancements de grade.

La liste des postes à supprimer au 31 décembre 2024 est la suivante :

**EHPAD Les Charmilles :**

- Un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet

**CCAS :**

- Un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste de rédacteur à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Trois postes d'agents sociaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31h30

Aucune suppression ne correspond à une fermeture de poste faisant suite à une mutation ou à un départ en retraite sans remplacement.

Le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2024 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2024, tel que présenté ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

Tableau des effectifs - CCAS de Redon

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
 Reçu en préfecture le 23/12/2024  
 Publié le  
 ID : 035-263502221-20241219-D\_2024\_59-DE

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A	Attaché principal	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	0,80
Administrative	B	Rédacteur	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Médico sociale	A	Médecin hors classe	TNC	21	1	0	1	0,60	0,00
Médico sociale	A	Psychologue	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Cadre de santé de 1ère classe	TC		1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux de classe normale	TC		7	6	1	7,00	6,00
Médico sociale	A	Assistant socio-éducatif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	A	Ergothérapeute	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Diététicien territorial	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TC		8	7	1	8,00	7,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TC		13	11	2	13,00	11,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	31,5	14	14	0	12,60	12,60
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TC		1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	31,5	9	9	0	8,10	8,10
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	C	Agent social	TNC	35	1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social	TNC	31,5	14	13	1	12,60	11,70
Médico sociale	C	Agent social	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Agent social	TNC	24,5	1	1	0	0,70	0,70
Médico sociale	C	Agent social	TNC	21	1	1	0	0,60	0,60
Médico sociale	C	Agent social	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	C	Agent social	TNC	5	1	1	0	0,14	0,14
Technique	B	Téchnicien principal de 1ère classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Technique	B	Téchnicien	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		1	1	0	2,00	2,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	4	3	1	3,60	2,70